Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/Contre-la-directive-BOLKENSTEIN

Contre la directive BOLKENSTEIN , une adresse et une lettre qui engage la CGT CELM !



Luttes et résistances -

Date de mise en ligne : dimanche 22 janvier 2006

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Des interventions qui doivent s'amplifier syndicalement et politiquement contre la directive BOLKENSTEIN pour le débat du 14 fevrier 06 au Parlement Européen !

SYNDICAT DU CENTRE D'ESSAIS DE LA MEDITERRANEE
Site du syndicat
http://cgtcgt.allhyper.com/

TOULON, Samedi 21 janvier 2006

Mesdames, Messieurs les Députés (e)

Le 14 février 2006, le Parlement européen examinera, en première lecture, le projet de directive BOLKENTEIN concernant la libéralisation des services dans les pays de l'Union européenne.

Le syndicat CGT CELM Méditerranée affirme que la proposition de directive BOLKENSTEIN (suite à notre analyse collective direction/syndiqué(e) s) est inacceptable, pour trois raisons essentielles :

a) le principe du pays d'origine est source de dumping social ce qui inciterait les entreprises à délocaliser, et à abaisser le niveau de protection des travailleurs de l'Union Européenne en permettant de mettre en concurrence les différents pays de l'Union dans le moins disant social,

b) les service publics seraient considérés comme de simples marchandises, alors qu'ils doivent assurer l'égalité sur les territoires et permettre le service le plus juste pour les plus faibles,

c) le principe du pays d'origine empêche tout contrôle des entreprises et rend caduc notre Code du Travail.

Nous exigeons :

- Le retrait pur et simple du principe du pays d'origine.

- L'adoption d'une directive sur les services d'intérêt général favorables au monde du travail et intégrant la notion de service public !

- Nous demandons leur exclusion du champ d'application de la directive service.

- La mise en place de réels moyens de contrôle.

Le syndicat CGT CELM Méditerranée vérifiera votre position quand à votre vote ce jour-là, sur cette directive scélérate BOLKENSTEIN !

Nous prendrons toutes les dispositions démocratiques afin de faire connaître votre attitude quant à votre rejet ou

Copyright © Le Vénissian

pas de cette directive qui est un frein à l'Europe sociale pour laquelle le peuple français s'est très largement prononcé le 29 mai 2005 dernier en votant NON au référendum relatif à la constitution libérale Européenne qui lui était soumis.

Nous vous demandons d'agir en conséquence lors de l'examen de cette proposition de directive.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre très haute considération et de recevoir notre entière détermination à voir l'Europe sociale se construire rapidement

Pour le syndicat CGT CELM Méditerranée
BARLO Christian SG
..... ;
SYNDICAT DU CENTRE D'ESSAIS DE LA MEDITERRANEE
Site du syndicat
http://cgtcgt.allhyper.com/

Monsieur le Président de la République,

Jacques Chirac

Monsieur le Président

Le 14 février 2006, le Parlement européen examinera, en première lecture, le projet de directive BOLKENTEIN concernant la libéralisation des services dans les pays de l'Union européenne.

Le syndicat CGT CELM Méditerranée affirme que la proposition de directive BOLKENSTEIN (suite à notre analyse collective direction/syndiqué(e) s) est inacceptable, pour trois raisons essentielles :

a) le principe du pays d'origine est source de dumping social ce qui inciterait les entreprises à délocaliser, et à abaisser le niveau de protection des travailleurs de l'Union Européenne en permettant de mettre en concurrence les différents pays de l'Union dans le moins disant social,

b) les service publics seraient considérés comme de simples marchandises, alors qu'ils doivent assurer l'égalité sur les territoires et permettre le service le plus juste pour les plus faibles,

c) le principe du pays d'origine empêche tout contrôle des entreprises et rend caduc notre Code du Travail.

Nous exigeons :

- Le retrait pur et simple du principe du pays d'origine.

- L'adoption d'une directive sur les services d'intérêt général favorables au monde du travail et intégrant la notion de service public !

- Nous demandons leur exclusion du champ d'application de la directive service.

Copyright © Le Vénissian

- La mise en place de réels moyens de contrôle.

Nous vous demandons d'agir en conséquence lors de l'examen de cette proposition de directive.
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour le syndicat CGT CELM Méditerranée
BARLO Christian
TOULON, Samedi 21 janvier 2006

Copyright © Le Vénissian